

Séance ordinaire du 26 septembre 2022

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le lundi vingt-six septembre deux mille vingt-deux à quinze heures trente-six, à la salle du comité de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Brigitte Duchesneau, et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du vice-président Guy Dumoulin.

Sont absents : le président du comité Gilles Lehouillier et le membre du comité Isabelle Demers.

Assistent à la séance : Luc De la Durantaye, directeur général adjoint – services de proximité par intérim, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Annie Gaudreault directrice générale adjointe – services administratifs par intérim, David Boudreault, directeur des transports et de la mobilité durable, Johanne Lapointe, directrice du Bureau de la mairie et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2022-09-46

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 26 septembre 2022.

CE-2022-09-47

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 septembre 2022 et de la séance ordinaire du 20 septembre 2022

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 19 septembre 2022 et celui de la séance ordinaire tenue le 20 septembre 2022.

CE-2022-09-48

Nomination d'un directeur général par intérim

[Document d'aide à la décision GCH-2022-087](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de nommer monsieur Dominic Deslauriers à titre de directeur général par intérim, à compter du 26 septembre 2022, et de lui verser une prime de 15 % jusqu'au comblement du poste.

CE-2022-09-49

Nomination d'un directeur général adjoint - développement durable par intérim

[Document d'aide à la décision GCH-2022-096](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de nommer monsieur David Boudreault à titre de directeur général adjoint - développement durable par

intérim, à compter du 26 septembre 2022, et de lui verser une prime de 15 % jusqu'à ce que l'intérim prenne fin.

CE-2022-09-50

Rapport sur la déclaration de participation à la formation obligatoire en matière d'éthique et de déontologie municipale par les membres du personnel d'un cabinet déposée entre le 8 et 16 septembre 2022

[Document d'aide à la décision GRE-2022-072](#)

Le rapport de la greffière relatif au dépôt à son bureau de la déclaration des personnes suivantes ayant suivi la formation obligatoire en matière d'éthique et de déontologie municipale, déposée entre le 8 et 16 septembre 2022, en conformité au *Règlement RV-2022-22-12 édictant le code d'éthique et de déontologie du personnel d'un cabinet*, est déposé, à titre d'information, comme suit:

- monsieur Alexandre Boudreau-Forgues, Bureau de la mairie, déposée le 16 septembre 2022;
- madame Johanne Lapointe, Bureau de la mairie, déposée le 9 septembre 2022;
- monsieur Félix Masson, Bureau de la mairie, déposée le 14 septembre 2022;
- madame Jessie Moore Tremblay, Cabinet du conseiller désigné monsieur Serge Bonin, déposée le 8 septembre 2022;
- monsieur Jacob Thiboutot-Calderon, Cabinet du conseiller désigné monsieur Serge Bonin, déposée le 8 septembre 2022.

Il est résolu de déposer ce rapport à la prochaine séance du conseil de la Ville.

CE-2022-09-51

Aides financières au bénéfice d'organismes de la communauté

[Document d'aide à la décision GRE-2022-074](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder les aides financières aux organismes de la communauté, telles qu'elles sont indiquées en annexe à la fiche de prise de décision GRE-2022-074, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE-2022-09-52

Dépôt du certificat d'enregistrement relatif au Règlement RV-2022-22-35 sur la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la sécurisation des usagers des réseaux routier, piétonnier et cyclable

Le certificat d'enregistrement relatif au Règlement RV-2022-22-35 sur la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la sécurisation des usagers des réseaux routier, piétonnier et cyclable est déposé, à titre d'information.

Il est résolu de déposer ce certificat à la prochaine séance du conseil de la Ville.

CE-2022-09-53**Dépôt du certificat d'enregistrement relatif au Règlement RV-2022-22-36 sur la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de projets environnementaux de la Politique environnementale**

Le certificat d'enregistrement relatif au Règlement RV-2022-22-36 sur la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de projets environnementaux de la Politique environnementale est déposé, à titre d'information.

Il est résolu de déposer ce certificat à la prochaine séance du conseil de la Ville.

CE-2022-09-54**Attribution du contrat de service de déneigement, de déglçage et d'enlèvement de la neige du secteur Pintendre**

[Document d'aide à la décision APP-2022-194](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer le contrat de service de déneigement, de déglçage et d'enlèvement de la neige du secteur Pintendre (appel d'offres 2022-50-89), à Aurel Harvey et fils inc., pour une dépense estimée à 4 119 222\$, avant TPS et TVQ, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2022-09-55**Désignation d'une représentante de l'employeur au comité de retraite du régime de retraite des employés et employées de l'ex-Ville de Lévis (21190)**

[Document d'aide à la décision FIN-2022-052](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de désigner madame Josée Bélanger à titre de représentante de l'employeur au comité de retraite du régime de retraite du des employés et employées de l'ex-Ville de Lévis (21190).

CE-2022-09-56**Non-respect des engagements contractuels transmission d'un avis de défaut et rétrocession des lots 2 434 867 et 2 434 868 du cadastre du Québec et abrogation de la résolution CE-2022-09-34 « Non-respect des engagements contractuels et transmission d'un avis de défaut et rétrocession des lots 2 434 867 et 2 434 868 du cadastre du Québec »**

[Document d'aide à la décision DAJSC-2022-010-R-2](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de transmettre à La Traverse Un, S.E.C. l'avis prévu à l'article 1743 du *Code civil du Québec* concernant l'exercice du droit résolutoire énoncé au contrat de vente afin d'obtenir la rétrocession des lots 2 434 867 et 2 434 868 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lévis, et d'autoriser en conséquence les procureures et les procureurs de la Ville à transmettre et publier l'avis requis, à entreprendre les procédures judiciaires requises à cette fin et à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Il est également résolu d'abroger en conséquence la résolution CE-2022-09-34

« Non-respect des engagements contractuels et transmission d'un avis de défaut et rétrocession des lots 2 434 867 et 2 434 868 du cadastre du Québec ».

CE-2022-09-57

Levée de la séance

La séance est levée à 15 h 58

Guy Dumoulin, vice-président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
